

Image not found or type unknown



Temps de travail dépassé, refus de reconnaissance

Par **fuxixi**, le **06/02/2008** à **14:38**

Un salarié en CDI sur 169 heures dans le bâtiment c'est proposé de travailler une heure de plus par jour (entre midi et deux) afin de gagner plus. Ceci c'est fait verbalement. Au bout de neuf mois, donc plus de 200 heures dues, le patron ne veut pas reconnaître le surplus d'heures (mais les chantiers effectués..) et refuse donc de payer sous prétexte que c'est du "bénévolat"... Que faire..?

Par **grumman f14**, le **06/02/2008** à **17:27**

bonjournil faut savoir si cet employé pointe si c le cas il peut justifie de ces heures rnsinon a t il prit note de tous ces horaires depuis sa demande si tel est le cas il peut demander conseil a un avocat et ce sera a l entreprise de justifiée que l employé n a pas effectué ces horaires, il faut toutefois qu il apporte des justificatifs comme des attestation de personnes trvaillant avec lui prouvant qu ils l ont vu travaille pendant ce creneau d horaires.rnau plaisir grumman f14

Par **fuxixi**, le **06/02/2008** à **21:40**

Merci de le faire voir sous cet angle... rnSincèrement.